



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01449

Numéro SIREN : 447 566 464

Nom ou dénomination : MAZA-SIMOENS

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/006301

*GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE*

6301  
LYON



**Dénomination :**

MAZA-SIMOENS

**Adresse :**

26 rue Raspail 69600 Oullins -FRANCE-

**n° de gestion :**

2003B01449

**n° d'identification :**

447 566 464

**n° de dépôt :**

A2016/006301

**Date du dépôt :**

01/03/2016

**Pièce :**

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire  
du 28/12/2015

4702230



4702230

**MAZA-SIMOENS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 26 rue Raspail, 69600 OULLINS**  
**447 566 464 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 28 DECEMBRE 2015**

Le 28 décembre 2015

A 19 heures

Les associés de la société MAZA-SIMOENS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 26 rue Raspail 69600 OULLINS, sur convocation faite par la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean MICHARD, en sa qualité de Président de la Société.

La société AUDIGEST, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1500 sur les 1500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion du Président,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire du projet d'actes de cession de titres,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

#### I/ Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Président,
- Constatation de la démission de Monsieur Michel MAZA des fonctions de Directeur Général,

#### II/ Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation de cession de parts ; agrément d'un nouvel associé,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **I/ RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale connaissance prise de la volonté de Monsieur Michel MAZA de démissionner de ses fonctions de Directeur Général, prend acte de la cessation de ses fonctions et ce, à compter de ce jour.

L'Assemblé Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

81

## **II/ RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Michel MAZA, de céder à la société AMV AUDIT & COMMISSARIAT, société par actions simplifiée au capital de 541.100 euros, dont le siège est sis à OULLINS (69600), 26, rue Raspail, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 382 600 500, 15 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix de 3 520 euros déclare autoriser cette cession.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Michel MAZA, de céder à la société 2BS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est sis à OULLINS (69600), 26, rue Raspail, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, 735 actions moyennant le prix de 172 480 euros déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société 2BS AUDIT en qualité de nouvel associé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

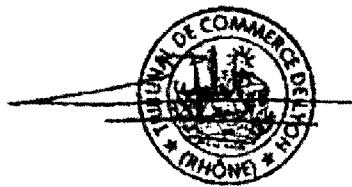
# *GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE*

*LYON*



**Dénomination :** MAZA-SIMOENS  
**Adresse :** 26 rue Raspail 69600 Oullins -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 2003B01449  
**n° d'identification :** 447 566 464  
  
**n° de dépôt :** A2016/006301  
**Date du dépôt :** 01/03/2016  
  
**Pièce :** Décision(s) des associés du 28/12/2015

4702231



4702231

**MAZA-SIMOENS**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 15.000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : OULLINS (69600)  
26, RUE RASPAIL

447 566 464 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
PRISES PAR LES ASSOCIES  
LE 28 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,  
Et le vingt-huit décembre,  
A dix-neuf heures trente,

Les associés de la société dénommée MAZA-SIMOENS, savoir :

- la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT,  
propriétaire de..... 763 actions  
représentée par Monsieur Jean MICHARD
  
- la société 2BS AUDIT,  
propriétaire de..... 735 actions  
représentée par Monsieur Sébastien BELMONT
  
- Monsieur Sébastien BELMONT  
propriétaire de..... 1 action
  
- Monsieur Benjamin SCHLICKLIN  
propriétaire de..... 1 action

Soit un total de ..... 1.500 actions

**APRES AVOIR EXPOSE**

1°) Qu'ils sont les seuls associés de la société par actions simplifiée dénommée MAZA-SIMOENS ;

2°) Que l'article 26 - II des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent valablement résulter d'un acte signé par tous les associés ;

3°) Que le Président de la société les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent dans un acte consigné directement sur le registre des délibérations des associés ;

4°) Qu'à cette fin ils ont eu en leur possession ou ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information préalablement à l'expression de leur consentement.

Sont convenus de prendre les décisions ci-après ayant pour objet :

### **ORDRE DU JOUR**

- Désignation de Monsieur Benjamin SCHLICKLIN et de Monsieur Sébastien BELMONT en qualité de Directeurs Généraux,
- Pouvoirs.

Le rapport du Président est ensuite présenté à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Puis, Monsieur le Président donne la parole aux associés.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

### **PREMIERE DECISION**

Les associés décident de nommer aux fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Sébastien BELMONT, né le 30 septembre 1974 à LYON 6e (Rhône), de nationalité française, demeurant à LYON (69006), 56 rue Boileau.

Monsieur Sébastien BELMONT bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président pour engager la société et exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et ce en vertu de l'article 21 des statuts.

Monsieur Sébastien BELMONT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

## **DEUXIEME DECISION**

Les associés décident de nommer aux fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Benjamin SCHLICKLIN, né le 22 octobre 1980 à THONON LES BAINS (Haute-Savoie), de nationalité française, demeurant à LYON (69007), 333 rue Garibaldi.

Monsieur Benjamin SCHLICKLIN bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président pour engager la société et exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et ce en vertu de l'article 21 des statuts.

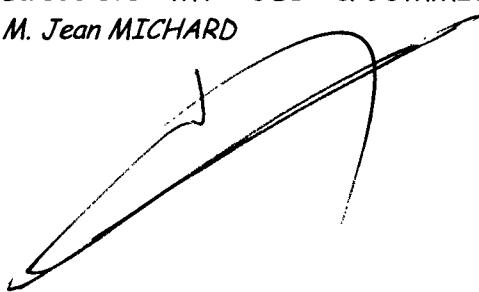
Monsieur Benjamin SCHLICKLIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

## **TROISIEME DECISION**

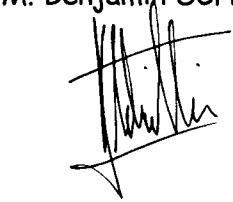
Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Les décisions ci-dessus sont, conformément aux statuts, valablement adoptées, le présent acte, consigné sur le registre des délibérations des associés étant signé par tous les associés.

La société AMV AUDIT & COMMISSARIAT  
M. Jean MICHARD



M. Benjamin SCHLICKLIN\*



"Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général"

La société 2BS AUDIT  
M. Sébastien BELMONT



M. Sébastien BELMONT\*



Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général.

\* Incrire la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"